



# Livret d'accueil du stagiaire

AFIB2 -IFPA  
14 rue Euler  
Parc Château Rouquey  
33700 MERIGNAC

Tel : 05 57 59 85 30  
[contact@ifpa.pro](mailto:contact@ifpa.pro)  
[www.ifpa.pro](http://www.ifpa.pro)

# Bienvenue !

### **Notre histoire**

Créé en 1998 et implanté à Mérignac près de Bordeaux, le centre de formation IFPA (Institut de formation et promotion des adultes) dispense des cursus métiers.

Nous délivrons des formations qualifiantes pour adultes. Ces formations sont destinées à un public de demandeurs d'emploi, d'intérimaires, de salariés d'entreprise, de licenciés économiques (CSP), de travailleurs handicapés et d'étudiants.

Notre capacité d'adaptation aux évolutions garantit un fort retour à l'emploi (60 à 100% selon les promotions).

La qualité de notre enseignement est reconnue par les professionnels.

Depuis 2005, le centre de formation IFPA est rattaché au centre AFIB FORMATION qui dispense des cursus courts en bureautique, informatique et P.A.O expert en formation professionnelle continue.



**Jean-Charles DUPLAA**

Directeur du Groupe AFIB - IFPA

## **Nos valeurs**

Notre institut a pour mission d'aider, de conseiller et d'écouter ses stagiaires pour réussir le pari d'atteindre comme objectif un emploi.

Les valeurs du centre font également office de référence :

- L'humain avant tout ou le "service client" pour la formation ;
- La proximité avec le marché de l'emploi en Aquitaine ;
- La qualité pédagogique de nos actions.

## **Nos méthodes**

Pour chaque module de cours, l'enseignement pédagogique est basé sur le principe théorie / exercices : travaux pratiques, travaux dirigés, études de cas, etc.

Toutes nos formations sont délivrées avec la présence permanente d'un formateur professionnel et experts dans leur domaine d'activité.

## **Notre équipe**

8 formateurs permanents aux compétences attestées et aux expériences professionnelles confirmées font la force de notre école. Animant des formations tant pour IFPA que pour AFIB FORMATION, nos formateurs apportent une vision large des problématiques de l'entreprise pour nos cursus métiers. La formation professionnelle pour adultes exige une qualité pédagogique adaptée.

## **Nos moyens**

- 12 salles de formation climatisées et dotées des derniers équipements informatiques et audiovisuels ;
- Parc informatique de 124 postes ;
- Configuration type des salles de cours : Serveur HP Proliant Xeon 3430 ou 5505 16 ou 32 Go de Ram 2 \* 220 Go Réseau 1 Gbs, accès Internet redondé, salles de travaux pratiques équipées de switch, routeurs et firewall pour la maintenance technique ;
- Accès aux salles en fonction de vos besoins et accès à distance (VPN) aux serveurs pratiques.

## **Le suivi de nos apprenants**

Afin de s'assurer du bon déroulement de la formation et de prévenir toutes difficultés rencontrées par l'apprenant, un bilan intermédiaire est réalisé, à mi-parcours, sous la forme d'un entretien.

Lors du stage en entreprise, un bilan est réalisé dans le cadre d'un entretien.

Nous mesurons la satisfaction globale en fin de formation, puis son évolution 6 mois plus tard. Afin de mesurer le taux de retour à l'emploi, le centre de formation enverra à l'apprenant, un questionnaire de suivi, après 6 mois.

## Points forts

---

*Vous avez choisi IFPA : nous vous assurons un accompagnement dédié entièrement à la réussite de votre reconversion professionnelle !*

### **20 ans d'expérience**

Depuis plus de 20 ans, IFPA accompagne les salariés, les personnes en recherche d'emploi, dans leur reconversion.

### **90 %\* de réussite aux examens**

Depuis 2017, votre motivation et notre expertise vous donnent les meilleures chances pour le passage du Titre Professionnel.

### **82 %\* de retour à l'emploi**

Avec une moyenne de plus de 80% de retour à l'emploi sur l'ensemble de nos apprenants, IFPA vous assure un retour réussi sur le marché du travail.

### **88 %\* de taux de satisfaction**

La qualité de notre accompagnement et de votre bien-être lors de votre formation sont au cœur de nos préoccupations pour votre reconversion professionnelle.

### **Formations éligibles au CPF**

Toutes nos formations sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) pour le financement de votre reconversion professionnelle.

### **Titre Professionnels inscrits au RNCP**

Inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles, nos formations vous procurent une certification professionnelle délivrée par le ministère du Travail.

*\*chiffres 2021*

# Nos Formations

---

## Filière Techniques Informatiques

Technicien d'Assistance Informatique (TP niv. 4 enregistré RNCP)

Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux (TP niv. 5, enregistré RNCP)

Administrateur d'Infrastructure Sécurisées (TP niv. 6, enregistré RNCP)



## Filière Web Design – Développement

Concepteur Designer UI (TP niv. 6, enregistré RNCP)



## Filière Formation – Accompagnement

Formateur Professionnel d'Adultes (TP niv. 5, enregistré RNCP)

Conseiller en Insertion Professionnelle (TP niv. 5, enregistré RNCP)



## Filière Gestion – Management

Gestionnaire de Paie (TP niv. 5, enregistré RNCP)

Assistant Ressources Humaines (TP niv. 5, enregistré RNCP)



# Infos Pratiques et Vie du Centre

---

## Horaires

Les horaires de cours : du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h

Les horaires du centre de formation : du lundi au vendredi 8h30-18h

Contact : 05 57 59 85 30

## Moyens pédagogiques

IFPA mettra à disposition un poste de travail avec un ordinateur par stagiaire.

Vous bénéficierez de supports de cours numériques.

## Quelques règles de vie

Le bon fonctionnement du centre de formation exige le respect d'un certain nombre de règles. Elles figurent dans le règlement intérieur remis à votre entrée dans le centre et disponible sur le portail.

Convivialité, respect, échanges, coopération... Savoir travailler avec d'autres, adopter le bon comportement avec les formateurs, les autres stagiaires... sont des compétences-clés au même titre que les savoir-faire. Le savoir-être participe en outre au bien-être de chacun et à la qualité de vie.

## Travail le soir

IFPA vous offre la possibilité de rester travailler le soir après 17h00 avec l'engagement de respecter certaines règles :

- aucun désordre ;
- avant votre départ il est impératif d'éteindre les lumières, de fermer les fenêtres et n'oubliez pas de fermer la porte de votre salle ;
- aucune personne de l'extérieur ne peut être introduite dans les locaux, sans autorisation préalable.

## Propreté des locaux

- les gobelets vides et autres débris doivent être mis dans les poubelles chaque soir ;
- dans tous les cas, le soir avant votre départ, les tables doivent être débarrassées de toutes vos affaires.

## **La prise en compte du handicap**

Contact handicap : Justine RAVAUD – RRH groupe AFIB : 05 57 92 22 00

Structure adaptée

- Place de parking dédiée
- Salle de cours et commodités au rez-de-chaussée

## **Notre démarche d'inclusion**

Contactez-nous avant le début de votre formation pour que nous puissions vous orienter efficacement et vous accueillir dans les meilleures conditions.

L'accès à nos locaux et le poste de travail seront aménagés en fonction de vos besoins en compensation.

Nous faisons appel, si nécessaire, à des traducteurs en langage des signes.

Nous travaillons avec des organismes spécialisés dans l'accompagnement du handicap afin de faciliter votre formation.

Notre parking dispose d'un emplacement réservé ainsi que d'une rampe d'accès au bâtiment.

---

***En cas de perte ou de vol d'effet(s) personnel(s), l'IFPA ne sera pas tenu responsable.***

**Cf le règlement intérieur sont remis à l'entrée en formation.**

# L'équipe IFPA à votre écoute

---

## **Coralie SARRAN : Assistante administrative et commerciale**

Votre premier contact à l'IFPA, Coralie est en charge de vos dossiers de financement et administratifs,

Elle est disponible de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

[coralie@ifpa.pro](mailto:coralie@ifpa.pro)

## **Benjamin DUPLAA : Responsable développement et chargé de formation**

### **Romain LABBE : Chargé de formation**

Benjamin et Romain sont à votre écoute pour toute question ou problématique rencontrée au cours de la formation.

Ils assurent le suivi de vos stages en entreprise et encadrent le passage de votre Titre Professionnel.

[romain@ifpa.pro](mailto:romain@ifpa.pro)

[benjamin@ifpa.pro](mailto:benjamin@ifpa.pro)

## **Responsable pédagogique**

Bruno Bosgiraud, formateur et responsable pédagogique.

[bbosgiraud@afib.fr](mailto:bbosgiraud@afib.fr)

## **Formateurs Référents**

Vos interlocuteurs en ce qui concerne les Dossiers Professionnels, et les Référentiels des formations suivantes :

FORMATIONS TAI, TSSR, AIS: Christophe BONNEAU / [cbonneau@afib.fr](mailto:cbonneau@afib.fr)

FORMATION CDUI : Vincent DESGEORGES

FORMATION ARH : Justine RAVAUD / [jravaud@afib.fr](mailto:jravaud@afib.fr)

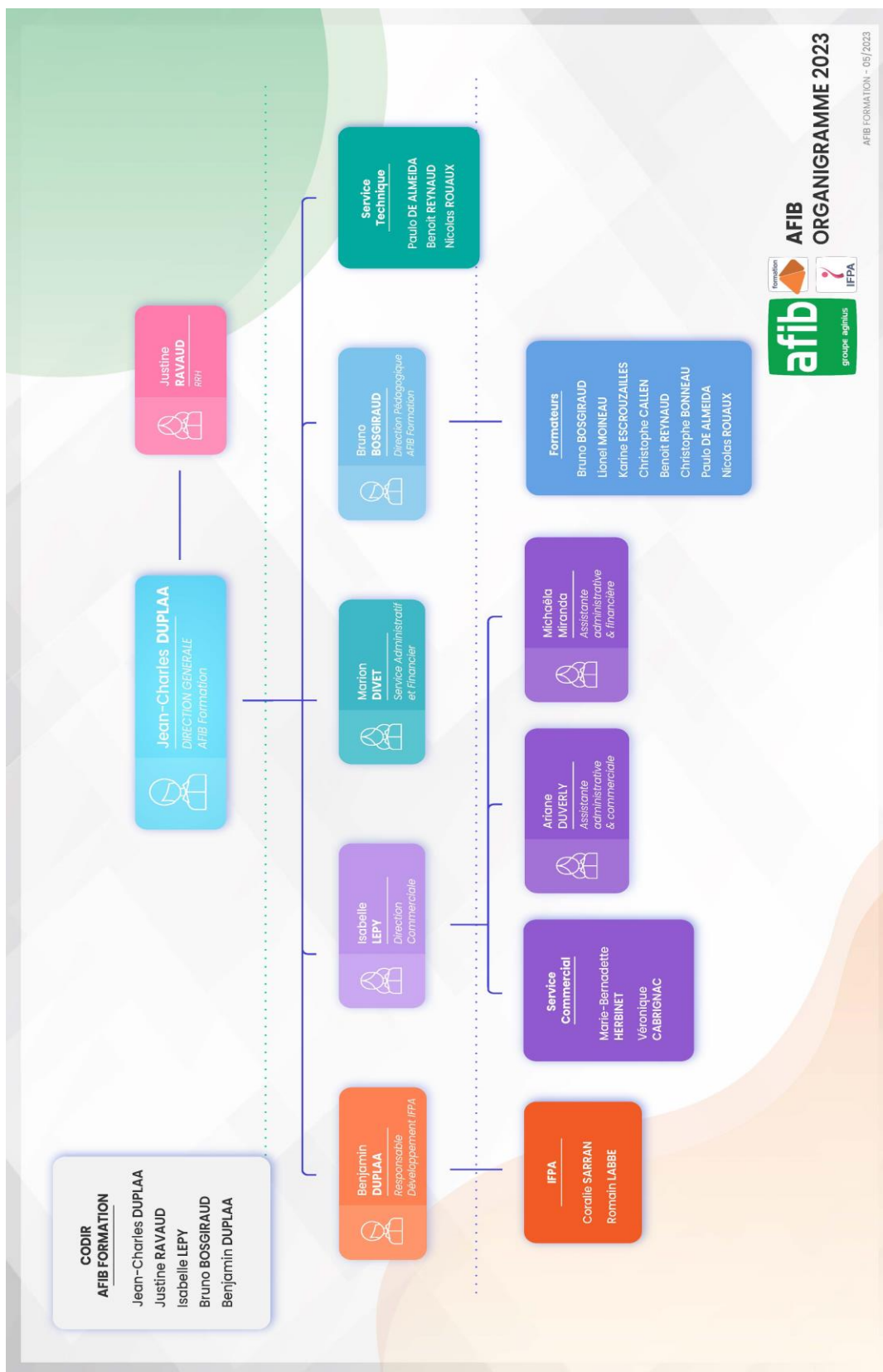
FORMATION GP : Yolène BOUTIN

FORMATION CIP : Stéphanie NOGARET

FORMATION FPA : Vincent DELALANDE



# Organigramme du groupe AFIB



### **Portail des stagiaires : Accès DENDREO espace stagiaire + Equipe sur TEAMS créée par promotion**

Ces outils vous permettent de :

- Consulter les documents administratifs en lien avec votre formation ;
- Consulter les documents mis à votre disposition par vos formateurs ;
- Consulter le planning des cours ;
- **Emarger toutes les demi-journées de formation, en ligne ;**
- Echanger avec les autres stagiaires et vos formateurs via l'outil de chat ;
- Envoyer facilement un email à un membre de l'équipe IFPA ;

*Pour toute question sur l'utilisation du portail, n'hésitez pas à solliciter l'équipe IFPA.*

Notre site internet

<https://www.ifpa.pro/>

---



Facebook : IFPA



Instagram : ifpa\_officiel



YouTube : IFPA Bordeaux



LinkedIn : IFPA

# Le Titre Professionnel

---

Le Ministère du Travail délivre aux lauréats un Titre Professionnel inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Qu'est-ce qu'un titre professionnel ?

Un Titre Professionnel est une **certification professionnelle délivrée, au nom de l'État**, par le Ministère chargé de l'Emploi. Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier.

Il permet de favoriser l'évolution professionnelle ou le retour à l'emploi de son titulaire et s'obtient au terme d'un parcours de formation professionnelle ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE). En 2015, 7 personnes sur 10 en recherche d'emploi ont eu accès à un emploi après l'obtention d'un titre professionnel.

Les Titres Professionnels sont enregistrés dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) géré par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP). Ils sont composés de blocs de compétences dénommés Certificats de Compétences Professionnelles (CCP).

Les Titres Professionnels couvrent tous les secteurs (bâtiment, services à la personne, transports, restauration, commerce, industrie, ...) et différents niveaux de qualification :

- Niveau V correspondant au niveau CAP (équivalent au niveau 3 de la nouvelle classification 2019)
- Niveau IV correspondant au niveau BAC (équivalent au niveau 4 de la nouvelle classification 2019)
- Niveau III correspondant au niveau BTS (équivalent au niveau 5 de la nouvelle classification 2019)
- Niveau II correspondant au niveau BAC +3 ou 4 (équivalent au niveau 6 de la nouvelle classification 2019)

La préparation au Titre Professionnel est assurée par des organismes de formation qui s'engagent à respecter la réglementation. De plus, l'organisation des sessions d'examens est déléguée à des organismes agréés par le ministère. Enfin, l'agrément est accordé pour une spécialité du titre, un site et une durée déterminés après instruction des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Direccte.

